**CONCOURS DE DECORATIONS DE NOEL 2021**

**REGLEMENT**

 **ARTICLE 1 : PARTICIPATION**

♣ Est admis à participer au concours, tout candidat s’étant préalablement inscrit.

♣ Peuvent s’inscrire au concours, tous les habitants, à l’exception des membres du jury et des élus

**ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS**

Elles seront reçues soit à la Mairie, soit par mail à mairie@grandcombechateleu.fr ou sur le site internet de la commune (www.grandcombechateleu.fr) dans la rubrique contact, pour le

7 décembre 2021 au plus tard.

**ARTICLE 3 : CATEGORIES**

1ère catégorie Adultes

2ème catégorie Enfants (jusqu’à 11 ans)

**ARTICLE 4 : CRITERES**

 ♣ Ne seront retenues que les décorations bien visibles de la rue et contribuant aux efforts de valorisation du patrimoine et d’illumination de Noël.

♣ La notation sera fonction :

* de l’harmonie de la décoration
* de l’originalité

- du style de décoration (choix et unité des couleurs et des éléments du décor).

 **ARTICLE 5 : PERIODE**

 Les décorations devront être mises en place à compter du 18 décembre et ne doivent pas être retirées avant le 7 janvier suivant.

Pour la 2éme catégorie, le concours enfants, envoyer une photo par mail à mairie@grandcombechateleu.fr avant le 20 décembre avec vos coordonnées.

**ARTICLE 6 : JURY**

♣ Le jury est composé : de 5 personnes volontaires

 ♣ Il notera toutes les décorations lors du passage qui s’effectuera entre le 18 et le 23 décembre. ♣ Les décisions du jury ne pourront faire l’objet d’aucun recours.

Les prix seront remis lors de la Cérémonie des vœux du Maire le 15 janvier 2022 (si la situation sanitaire le permet)

**ARTICLE 7 : PALMARES ET PRIX**

Le classement définitif et la répartition des prix seront déterminés par le jury qui consignera ses choix sur un procès-verbal signé par tous les membres.

♣ 1ère catégorie : Remise de prix pour les 3 premiers

 ♣ 4ème catégorie : Enfants (jusqu’à 11ans) Remise de prix à tous les participants

 **ARTICLE 8 : ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS**

 L’adhésion au concours entraîne de la part des participants l’acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.